

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2012

Étaient présents :

Membres élus : Jean-Marc BAILLY – Philippe BENEDIT – Jean-Yves CAUCHOIS - Dominique CAUQUY – Patrice FONTENAT – Louis GIREAU – Gilbert GROSSAT – Gilbert GUDERZO – Christian JACQUET – . Dominique JOUSSEAU – Eric LUGAND – Jean-Pierre MARMILLON – Thierry MERCIER – Guy MONNET – Pascal PERRAUT – Michel PHILIBERT – Hervé PIERROT – Danielle PRADEL – Jean-Claude REY – Philippe TOURNIER-BILLON – Philippe VERNE - Eric VOISIN.

Membres associés : Guillaume ECHAVIDRE – Michel GALLET – Pascal MEILHEURAT – Claire NALLET– Michel PIERROT– Claude RABUEL

Intervention de Monsieur Hervé PIERROT – Premier Vice Président

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FONDS DE RECHERCHE ALIMENTEC 2012/2014

Notre participation au Syndicat mixte du technopole ALIMENTEC comprend :

- Une participation statutaire qui s'élève à 60 980 € pour l'exercice 2012,
- Une contribution au fonds dédié au développement de la recherche dans le domaine de l'agro-alimentaire et notamment l'emballage agro-alimentaire.

Pour la période du 01^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, ce fonds a été fixé à 225 000 € dont 20 % à la charge de notre compagnie, soit 15 000 € par an et 45 000 € pour la période.

Le financement de notre participation sera imputé sur la ligne budgétaire du Fonds pour la Recherche et le Développement des Entreprises dont nous avons fixé le niveau à 240 000€ lors de notre Assemblée Générale du 26 mars 2012 approuvant le budget rectificatif de notre compagnie.

Toutefois, les versements des années 2013 et 2014 seront subordonnés à la réalisation d'un rapport montrant l'efficacité de ce dispositif sur les trois dernières années.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette contribution et son mode de financement et de donner pouvoir au Président pour signer la convention de financement correspondante.

L'assemblée :

- ✓ vu l'exposé de Monsieur Hervé PIERROT - Premier Vice Président
- ✓ vu le budget 2012 de la C.C.I.T. de l'Ain
- ✓ vu les statuts du S.M.T.A.

et après en avoir délibéré,

- approuve la contribution de la C.C.I.T. de l'Ain pour les années 2012 à 2014 dans les conditions exposées.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

➤ nombre de membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain :	36
➤ nombre de membres élus en exercice :	36
➤ nombre de membres élus présents :	22
➤ nombre de membres élus absents :	14
➤ nombre de voix "pour" :	22
➤ nombre de voix "contre" :	0
➤ nombre d'abstentions :	0

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président